

PROCÉDURE NEGOCIEE OUVERTE

REPLACEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE DANS L'AÉROGARE

Entité adjudicatrice : AÉROPORT DE BÂLE-MULHOUSE - Établissement public franco-suisse - BP 60120 - 68304 SAINT-LOUIS Cedex – www.euroairport.com

Lieu d'exécution et de livraison : Site de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

Description succincte : L'objectif est de remplacer la signalétique de l'aérogare selon la nouvelle charte graphique qui permettra d'améliorer l'orientation des passagers.

Le dossier de consultation est disponible gratuitement sur le profil d'acheteur à l'adresse (URL) : <https://www.marches-securises.fr/>

Information sur les lots et durée : l'opération est divisée en 4 lots, traités en marchés séparés, comme suit :

Lot	Type de marché	Durée	Reconduction
1 : Electricité	Travaux	11 mois	Sans objet
2 : Plâtrerie – Flocage			
3 : Peinture – Carrelage			
4 : Signalétique	Travaux à bons de commandes	48 mois	1x24 mois

Les candidats peuvent postuler pour un ou plusieurs lots. Ils doivent répondre à la totalité du ou des lots choisis.

Démarrage prévisionnel : 04/01/2027

Visite des lieux : Une visite des lieux est organisée les **24, 29 juillet et le 1^{er} septembre 2026** selon modalités figurant dans le RC.

[Inscription à la visite du 24 juillet 2026 à 14H00 "Remplacement de la signalétique" – Remplir le formulaire](#)

[Inscription à la visite du 29 juillet 2026 à 14H00 "Remplacement de la signalétique" – Remplir le formulaire](#)

[Inscription à la visite du 01 septembre 2026 à 14H00 "Remplacement de la signalétique" – Remplir le formulaire](#)

Date limite de réception des réponses : 15/09/2026 avant 13h00

Les réponses électroniques doivent être transmises selon les modalités figurant dans l'article 5 du RC.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Se référer aux indications figurant dans l'article 4 du règlement de la consultation (RC)

Délai de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de leur remise.

Cautionnement et garanties exigés : Il sera appliqué une retenue de garantie de 5% sur les règlements, remplaçable par une garantie à première demande dans les conditions précisées dans le RC.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement sur fonds propres de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse. Paiement selon article 13 du Cahier des Clauses Générales Travaux édité par l'Aéroport de Bâle-Mulhouse.

Critères d'attribution : Se référer à l'article 6.1 du RC

Procédure : Procédure négociée ouverte définie dans les procédures de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

Langues : Se référer à l'article 3.2 du RC.

Modalités d'ouverture des offres : Séance non publique

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Strasbourg - 31 avenue de la Paix - F-67000 STRASBOURG - Tel. : +33 3 88 21 23 23 – Email : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Date d'envoi de l'avis : 15/07/2026